

ARRETE N° 95/2023/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire déléguée de Livarot, commune historique de Livarot-Pays d'Auge,

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,

VU le Nouveau Code des Communes et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU les articles R 411-8 du Code de la Route,

VU le code de la voirie routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 4 Novembre 1967.

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou de révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de Madame FENEROL Irène gérante du commerce « kebab » qui se trouve au 26 rue Maréchal Foch à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge.

CONSIDERANT QUE LA GERANTE DU COMMERCE « KEBAB » SOUHAITE OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC DEVANT SON ETABLISSEMENT AU 26 RUE MARECHAL FOCH A LIVAROT POUR Y INSTALLER 3 TABLES AVEC CHAISES DANS LE CADRE DE LA SAISON ESTIVALE.

CONSIDERANT QU'IL Y EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS LORS DE CETTE OCCUPATION ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame FENEROL Irène gérante du commerce « kebab » qui se trouve au 26 rue Maréchal Foch à Livarot est autorisée à installer 3 tables avec chaises devant son établissement pour la saison estivale du **Mardi 12 Juin 2023 au Samedi 30 Septembre 2023**.

ARTICLE 2 : Madame FENEROL Irène s'engage à laisser la libre circulation aux piétons sur le trottoir devant sa boulangerie.

ARTICLE 3 : Les dispositions visées au précédent article seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

ARTICLE 4: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers

Fait à LIVAROT-PAYS D'AUGE

Le 12 Juin 2023.

Le Maire Déléguée de LIVAROT,

Vanessa BONHOMME

